

RÉVISION DU PROGRAMME

SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE SUBVENTIONNÉS

COMPARAISON DE LA CONTRIBUTION QUOTIDIENNE COUPLE DEUX REVENUS ÉGAUX 2015

Hausse sur une pleine année(1)
(en dollars par jour)

Revenu de travail brut	Contribution actuelle		Contribution proposée	
	Contribution nette	Contribution brute	Contribution brute	Contribution nette
20 000	6,17	7,30	7,30	6,09
25 000	6,54	7,30	7,30	6,48
30 000	5,56	7,30	7,30	5,50
40 000	5,19	7,30	7,30	5,13
50 000	6,09	7,30	7,30	6,02
75 000	6,31	8,00	8,00	6,84
85 000	6,31	9,16	9,16	7,83
100 000	5,88	11,41	11,41	9,09
120 000	6,02	14,41	14,41	11,62
140 000	6,02	17,41	17,41	14,22
200 000	5,78	20,00	20,00	15,66

(1) La contribution pour les parents sera de 7,30 \$/jour pour les trois premiers mois de 2015. Pour les neuf mois suivants, la hausse proposée sera applicable selon le revenu. Or, afin d'exprimer l'impact de la hausse de la contribution sur une pleine année, ce tableau illustre la situation théorique d'une hausse applicable à compter de janvier 2015.